

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

## 10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Janvier

## CARMAUX

Carmaux, 7 janvier.

Hier, MM. Millerand et Gérault-Richard, Baudin, Viviani et Turot, désignés comme arbitres pour le choix de l'emplacement de la verrerie, devaient annoncer en réunion publique, à la chambre syndicale, la décision qu'ils avaient prise.

La réunion devait avoir lieu à 8 heures du soir. A 8 heures et demie, la salle de la chambre syndicale était bondée ; on peut évaluer à plus de 4,000 personnes le nombre des présents.

Calvignac se promène sur la tribune ; un peu avant neuf heures un de ses amis vient lui annoncer la décision des arbitres : la verrerie se fait à Albi !... Calvignac, pâle d'indignation, se tourne vers la salle :

« Mes amis s'écria-t-il, la comédie est jouée... ; nous sommes volés. »

A ce moment les députés arrivent sur l'estrade ; quelques maigres applaudissements sont couverts aussitôt par de formidables huées et des bordées de sifflets.

M. Roche, correspondant de la *Dépêche* et secrétaire d'un tas de choses socialistes, demande à l'assemblée de nommer un président.

On crie : « Calvignac ! »

Celui-ci refuse d'abord : « Je ne veux pas présider s'écrie-t-il en patois. » Sur les instances de Baudin, il accepte enfin la présidence en disant : « C'est un dur supplice que vous m'imposez ! » Il paraît absolument exaspéré.

Le tumulte va grandissant : on entend des cris : « Lâches ! traîtres ! vendus ! » Baudot est hué ; pendant une bonne demie heure les députés socialistes sont engueulés ; impossible de se faire une idée du vacarme. On siffle, on crie : « A bas ! à la porte ! Enlevez-les ! à l'air ! fat passa ! al Cérou ! Vive le marquis ! Vive le baron Reille ! » Les députés attendent la fin de l'orage ; ils se regardent, positivement ahuris.

Profitant d'un moment de répit, Calvignac demande qu'on nomme les assesseurs : le tumulte recommence : « Le marquis ! le marquis ! crie-t-on de toutes parts. Plus de verriers ! etc., etc. »

Bref, on parvient tout de même à constituer le bureau, avec MM. Soulié et Alibert. Au milieu d'un silence relatif, M. Viviani commence la lecture de la sentence arbitrale. De temps à autre, on crie : « A la porte ! A bas le vendu ! Enlevez-le !

Avec un grand sang-froid, il continue l'énumération des attendus que et considérant que pour en arriver enfin à la finale : « La Verrerie se construira à Albi... »

A ce moment toutes les colères se déchaînent : Calvignac se lève : « Le parti socialiste n'a pas voulu se souvenir des promesses faites à la ville de Carmaux... » Il ne peut plus parler, sa voix est couverte par toutes sortes de vociférations ; on reprend de plus belle : « A bas Jaurès ! Vive le marquis ! A l'air ! à l'air ! »

Planty, élu dimanche conseiller d'arrondissement, annonce qu'il donne sa démission ; d'autres conseillers municipaux de Carmaux ou des environs annoncent qu'ils démissionneront également.

Baudin supplie l'assemblée de lui accorder quelques minutes d'attention : « Ce n'est pas la première fois, dit-il, que je me trouve au milieu de vous dans des circonstances pénibles. Il me faudrait le talent de votre député... »

— Non ! non ! il a eu peur ! il y en a assez ! A bas Jaurès ! »

Baudin reprend : « Il n'est pas possible que vous, les militants du socialisme... »

— Non ! non ! nous n'en voulons plus !

On ne s'entend pas du tout : Baudin termine par ces paroles : « J'ai confiance en vous qui resterez toujours à l'avant-garde du parti socialiste. »

Un cri formidable poussé par des milliers de poitrines lui répond : « Non, vive le marquis ! »

Les députés se lèvent ; il y a, dans l'air, un vent de révolte qui ne paraît pas leur faire plaisir : Ils veulent s'en aller, mais les membres du bureau les empêchent de sortir.

En un clin d'œil, la tribune est escaladée ; je vous fais grâce de toutes les insultes adressées à nouveau aux arbitres ; les épithètes : « Lâches ! Tas de vendus ! » recommencent à pleuvoir. Calvignac adjure ses amis de se retirer à lève la séance. M. Vidal, commissaire spécial, ceint de son écharpe, doit intervenir et appeler les gendarmes pour protéger les députés socialistes... qui disparaissent à la faveur de l'obscurité.

Baudin refuse de manger avec les autres et va immédiatement se coucher ; Calvignac se rend au cercle ; il est littéralement abattu, écrasé.

Les arbitres, sauf Baudin, se rendent à l'hôtel que les gendarmes gardent et se mettent à table d'un fort bon appétit.

La gendarmerie a fait des patrouilles toute la nuit, l'hôtel où logent les arbitres était gardé, la police ayant été prévenue qu'on voulait jeter Gérault-Richard et autres dans le Cérou. Ils sont précipitamment repartis à neuf heures du matin.

Et la conclusion ? Mon Dieu ! la lecture de ce compte rendu, très exact et qui pêcherait plutôt par la modération que par l'exagération, suggérera à tous la même.

C'est qu'il y a un tas de pantalons dans les chefs socialistes et... qu'enfin les ouvriers s'en sont aperçus !

Nous sommes enchanté dit le *Télégramme* que M. Jaurès n'ait pas été à Carmaux. Nous ne lui voulons aucun mal. Mais il nous sera bien permis de rappeler les correspondances si exactes et si sensées de notre collaborateur M. Bouteillier, qui prédisait, il y a deux mois, ce qui se passe aujourd'hui : « Ces gens-là, écrivait-il, se retourneront un jour contre ceux qui les trompent » et si ce jour-là la police n'est pas là pour veiller, ils sont capables de jeter à l'eau les maîtres qu'ils acclament en ce moment. »

Nous disions un autre jour à la même place, en réponse à certaines notes comminatoires de la *Dépêche* demandant que la troupe soit retirée :

« Ne vous hâtez donc pas. Viendra peut-être un jour où vous serez bien heureux d'avoir la troupe auprès de vous pour vous protéger contre les représailles de vos victimes. »

Notre prédiction s'est accomplie avec une cruelle précision.

## INFORMATIONS

### Au Tonkin

Marseille, 7 janvier.

Les journaux du Tonkin, arrivés ce matin par la malle anglaise, nous apportent la dépêche suivante, adressée de Haï Dzuong au gouverneur d'Hanoi :

« Des engagements ont eu lieu, le 20 novembre, entre une bande du Doc Thu, signalée au village de Ngoc Than et un détachement de la garde civile envoyée en reconnaissance. D'après un message verbal, l'inspecteur Bricou serait tué. »

On écrit de Phu-Lang-Tuong :

« Une quarantaine de pirates, commandés par un partisan du Detham, ont, grâce à leur déguisement en tirailleurs et en miliciens, pénétré dans le village de Douglo, au sud de la route de Tai Nguyen et tué trois habitants. Un détachement de la garde civile, envoyé contre cette bande, eut avec elle un engagement sérieux. Nous avons eu trois tués, deux blessés et un disparu. »

ble dans dix jours pour Anvers, en suivant l'itinéraire que je vous indiquerai tout à l'heure. Je me charge de prévenir ma fille de votre présence ici. Elle vous aime, me dites-vous ? Elle puisera donc dans son affection pour vous la force de ne pas vous voir de quelque temps et celle de ne pas révéler votre séjour ici. Il faudra lui donner une raison plausible pour lui expliquer votre claustration. C'est trop aisé. Nous lui dirons que vous n'avez pas rempli vos devoirs militaires et que la gendarmerie vous recherche. Nous n'avons pour toute servante qu'une fille complètement sourde et idiote. Rien à craindre d'elle. Pour plus de précautions, miss Edwige vous portera elle-même vos aliments.

Incapable de rancune, le jeune homme tendit loyalement les mains à M. de la Jaune.

Le député, d'un mouvement instinctif, les repoussa violemment, comme s'il apercevait sur elles des taches de sang. Puis, brusquement, il sortit du grenier. Livré à lui-même, Souchet revoit dans sa pensée les événements qui l'avaient poussé au bord du précipice d'infamie. Avec lui nous retournerons en arrière.

C'est une de ces banales circonstances de la vie parisienne qui mit l'élève en relation avec Monsieur de la Jaune.

Un jour que ce dernier traversait la rue Montmartre, il fut renversé par une voiture et gravement contusionné.

On le transporta à la pharmacie Jeuriot.

En l'absence — toujours l'absence — du patron, Souchet pansa le blessé et le fit reconduire chez lui.

Le lendemain il alla prendre de ses nouvelles.

Depuis ce jour, une sorte d'intimité s'établit entre eux, ayant comme raison d'être, du côté de M. de la Jaune, la reconnaissance du service rendu et du côté de l'élève la présence d'Ida.

Fort occupé par ses devoirs parlementaires, le député laissait sa fille sous la garde de miss Edwige.

### Au Transvaal

La *Central News* publie la dépêche suivante de Berlin :

On annonce positivement que Guillaume II a exprimé au docteur Leyds sa détermination de ne reconnaître aucune suzeraineté anglaise sur le Transvaal.

### Les Italiens en Abyssinie

Massaouah, 7 janvier.

D'après les dernières informations, les bruits sur l'arrivée de Ménélick deviennent moins affirmatifs, dans le camp choan. A la suite du retard de la marche en avant du Négus, des dissentiments se sont élevés entre le ras Mangascha et le ras Makonnen.

Le commandant de Makallé a écrit le 4 janvier au général Baratieri en lui donnant de bonnes nouvelles. Aujourd'hui, une colonne italienne est partie d'Adigrat pour opérer une reconnaissance au sud-est jusqu'à Sincatu. Elle a trouvé le pays tranquille et sans trace d'ennemi.

Le major Hidalgo télégraphie aujourd'hui de Kassala que la situation est toujours la même.

Rome, 7 janvier.

On affirme que le ministre de la marine italienne a ordonné d'urgence aux commandants du *Curtatone* et de l'*Etruria* de croiser dans la mer Rouge et de surveiller spécialement Obock.

Cet ordre serait la conséquence du bruit répandu à Londres, suivant lequel la Russie aurait envoyé 50,000 fusils, de l'artillerie et des munitions en Abyssinie par Obock.

### L'insurrection Cubaine

Madrid, 7 janvier.

L'*Imparcial*, sous le titre « Echeo », publie un article disant que le moment est arrivé de remplacer le maréchal Martinez Campos.

Le ministre a démenti, hier soir, avoir reçu la démission du maréchal.

Suivant des dépêches reçues par l'*Imparcial*, le mouvement en avant des insurgés continue. Une grosse bande a pénétré dans la province de Pinard-del-Rio. La partie de cette bande qui opère au nord, est arrivée jusqu'à Cabairas, où elle a brûlé plusieurs édifices. La partie qui opère au sud, a pénétré à Selva-Agna. Les insurgés ont pillé d'abord l'église, puis ils ont livré la ville au pillage et à l'incendie.

Une dépêche publiée par la *Correspondancia* dit que les rebelles se sont emparés d'Alquizar

Toute pure qu'elle était, l'enfant avait deviné la nature des relations qui existaient entre son père et la surveillante imposée.

Miss Edwige était la maîtresse du député, et maîtresse dans le sens exact du terme.

Où l'avait-il ramassée ?

A Buenos-Ayres, où l'indélicatesse d'un émigrant l'avait laissée sans ressources, à la disposition du premier venu.

C'était une beauté irrésistible, une de ces femmes pour la possession de laquelle un homme s'élève ou s'abaisse. Ces deux être se comprirent immédiatement.

Ils avaient l'un et l'autre la même soif, la soif de l'or ; lui, pour se faire de la richesse un marchepied politique, elle, pour avoir un nom, une fortune, toutes les jouissances du luxe.

Aujourd'hui que l'homme était presque arrivé la femme le tenait dans ses griffes.

Devant elle il tremblait.

Tombant dans cet intérieur spécial, si en dehors de ce que son honnêteté native lui avait fait concevoir, Souchet eut un premier mouvement, c'était de se retirer.

Comme c'était le bon mouvement il s'en défia.

L'homme qui va aimer se fait si lâche en ses compromissions !...

L'atmosphère empestée qu'on respirait chez M. de la Jaune n'était-elle pas purifiée par Ida ?

Les deux jeunes gens passaient donc ensemble de longues soirées, elle occupée à broder quelques tapisseries lui à lire à haute voix quelque beau livre choisi avec soin.

Dans cette lecture il donnait à ses intonations une musique amoureuse et s'interrompait souvent pour laisser tomber dans les yeux de l'enfant un doux et bon regard. Oui ! cet amour était pur.

Pour Souchet cette vie était le ciel, tandis que l'enfer se guettait ; c'était l'oasis dans son âme, alors que l'abîme s'entreouvrait...

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 9

LA

## FIANCEE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

IV

2,500,000 francs

— Ne craignez rien, fit-il. Oh ! ne redoutez rien de moi, monsieur de la Jaune, vous êtes mon complice, car si j'ai été la main, vous avez été la volonté qui dirige. Vous avez à mes yeux un caractère qui s'impose à moi, car vous êtes le père d'Ida et je ne porterai pas la main sur vous. Si j'ai obéi à vos ordres, eh ! oui, monsieur de la Jaune, à vos ordres, c'est pour avoir le droit de vous dire : Je veux Ida ! Aujourd'hui le crime est consommé : Ida sera ma femme. Je veux Ida, monsieur de la Jaune.

— Miss Edwige m'avait prévenu de vos intentions matrimoniales, répliqua le député dédaigneusement.

— Je connais les sentiments de cette créature à mon égard. C'est elle qui se met au travers de nos projets, qui vous dissuade de m'accorder Ida. Il n'est point nécessaire d'être grand clerc pour deviner le motif de son opinion. En entrant dans votre famille, Ida prend une part de votre fortune. Et cette fortune elle la considère comme son bien personnel.

— Vous avez tort, monsieur Souchet, de vous occuper de mes affaires de famille. Je vous dénie le droit d'être un censeur de ma conduite, et je vous défends d'incriminer une femme qui n'est que son amie.

Souchet lui coupa la parole.

— Vous mentez, monsieur ! vous mentez effrontément ! Miss Edwige est votre maîtresse. Elle peut tout ici.

— Il me plat de ne pas vous contredire.

— Je dominerai l'influence de cette femme, monsieur de la Jaune. Et si vous me résistez je vous dénonce à la police.

Le jeune homme s'était remis à parcourir le grenier d'un pas rapide, et sa voix devenait éclatante.

— Ne résistez pas, s'écriait-il, monsieur de la Jaune non ne résistait pas. Partez au contraire, avec moi et Ida.

Fuyons en Amérique, aux Indes, où vous voudrez, pourvu que je possède Ida, que vous m'avez promise. Je ne vous demande qu'elle, rien qu'elle ! Je suis jeune, j'ai du cœur au travail, je gagnerai ma vie, monsieur, et celle d'Ida. Accordez-la moi ! Et je vous engage ma parole que je ne chercherai pas à abuser contre vous de notre odieux secret. Je vous engage ma parole sans restriction, sans arrière-pensée. Vous pouvez y croire : c'est celle d'un honnête homme, monsieur, car je n'ai pas volé... non... je n'ai pas volé...

— Calmez-vous, monsieur Souchet, jépliqua M. de la Jaune, inquiet de tout ce bruit. Au fait, pourquoi ne vous accorderais-je pas la main de ma fille ! Certes, ainsi que vous le disiez tout à l'heure, j'avais rêvé pour Ida d'une alliance considérable ; mais les circonstances en décident autrement. Au fait ! pourquoi ne seriez-vous pas mon gendre ? Je n'ai nullement l'intention de manquer à ma promesse.

— Ah ! monsieur de la Jaune, fit Souchet radouci subitement, comment vous remercier ?

— En faisant tout ce que je vous ordonnerai de faire aussi bien dans mon intérêt que dans le votre, croyez-le.

— Ordonnez...

— Puisque vous ne voulez pas partir aujourd'hui même, demeurez quelques jours caché dans ce grenier. Vous avez peut-être raison. Laissons à la Sûreté le temps d'épuiser son premier zèle. Nous partirons ensem-

et ont fait sauter l'église avec de la dynamite.

Un pamphlet anarchiste circule à la Havane.

**Suicide d'un député**

Laon, 7 janvier.  
M. Develle, député de Château-Thierry, s'est suicidé, ce matin, d'un coup de fusil au cœur. La mort a été instantanée. Les causes de ce suicide sont attribuées à des chagrins de famille.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Mariage**

Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de Mlle Jeanne-Emilie-Marie Lurguie, fille du distingué président du tribunal civil de Cahors, avec M. Giacomoni, sous-inspecteur des domaines.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes fiancés.

**Palms académiques**

Nous relevons sur la liste des nominations au grade d'officier de l'instruction publique les noms suivants :

M. Théodore Cabanès, pharmacien à Gourdon.

M. le docteur Edouard Clary-Bousquet, inspecteur de l'assistance publique à Cahors.

M. Jean Mouliérat, artiste de l'Opéra-Comique. Sont nommés officiers d'académie, MM. :

Pierre Bergé, procureur de la République à Figeac.

Lucien Dauchez, secrétaire général de la préfecture du Lot.

André Feyt, sous-chef de division à la préfecture du Lot.

Victor Lafon, bibliothécaire à Cahors.

Valette Combador, docteur-médecin à Cahors.

**Listes électorales**

Le préfet du Lot, officier de l'instruction publique, a l'honneur de porter à la connaissance des électeurs du département que les listes électorales resteront déposées dans les secrétariats des mairies depuis le 13 janvier courant jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

L'ayant ce laps de temps, tout citoyen pourra en prendre connaissance et réclamer son inscription sur ces listes, s'il se trouve dans les conditions légales, et de même tout électeur inscrit aura le droit de réclamer l'inscription ou la radiation de tout citoyen omis ou indûment inscrit. Les électeurs qui n'auront pas pris la précaution de vérifier ou de faire vérifier leur inscription, ne pourront, s'ils ne figurent pas sur les listes, s'en prendre qu'à leur propre négligence.

Le tableau ci-après indique les opérations et les délais que comporte la révision de la liste électorale :

Préparation du tableau de rectification, 10 jours, jusqu'au 10 janvier ;

Délai pour dresser le tableau de rectification, 4 jours, jusqu'au 14 janvier ;

Publication du tableau de rectification, 1 jour, jusqu'au 15 janvier ;

Délai ouvert aux réclamations, 20 jours, jusqu'au 4 février ;

Délai pour les décisions de la Commission municipale, 5 jours, jusqu'au 9 février ;

Délai pour la notification des dernières décisions de la Commission, 3 jours, jusqu'au 12 février ;

Délai d'appel devant le juge de paix, 5 jours, jusqu'au 17 février ;

Délai pour les décisions du juge de paix, 10 jours jusqu'au 27 février ;

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, 3 jours, jusqu'au 2 mars ;

Délai d'appel en cassation, 10 jours, jusqu'au 12 mars ;

Closure de la liste le 31 mars.

**Mouvement dans le personnel des institutrices**

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie en date du 4 janvier 1896, Mlle Delsol, institutrice stagiaire au Bournaquet, est nommée institutrice adjointe stagiaire à Gourdon.

Mlle Ganos, institutrice suppléante auxiliaire à Figeac, est nommée institutrice adjointe stagiaire à Figeac.

Sont nommés :  
MM. Pradayrol, à Sonac ; Lacoste, à Gourdon ; Lestrade, à Cavagnac ; Amalric, à Capdenac ; Labat, à Labastide-du-Haut-Mont ; Almus, à Caniac ; Mme Cournot, à Cassagnes ; Mme Almus, à Caniac.

**Vétérans ayant 14 ans de services effectifs non retraités**

Le Sénat, prenant en partie en considération le vote de la Chambre des députés en ce qui concerne la pension de retraite des vétérans ayant

14 ans de services effectifs, a voté 250.000 fr. à titre de secours.

**Médaille coloniale**

Voici une nouvelle liste des anciens militaires résidant dans le département du Lot, auxquels M. le Ministre de la guerre vient d'attribuer la Médaille coloniale :

MM. Boy, à Lamothe-Fénelon — J.-P. Bousquet, à Castelnau-Montriat — Bastide, à Payrac — Bélonie, à St-Palavie, commune de Cavagnac — A. Brunet, à Beyssac, commune de Cazillac — U. Barie, à St-Germain-de-Bel-Air — I.-P. Cayssac, à Figeac — E. Chassaing, à Souillac — J.-B. Courtil, à Catus — J. Cabrit, à Labenque — L. Delsahut, à Gramat — J.-B. Delpech, à Murel, commune de Martel — P. Delbos, à Figeac — J. Delbrel, à Lherm — J. Fourtet, à Cahors — F. Fraysse, à Cahors — L.-B. Foucher, à Strenquels — J. Gaydou, à Gourdon — L. Miermont, à Figeac — J.-P. Pradel, à Cahors.

**La Société « Lou Garrig »**

Un concert, suivi d'un bal, sera offert gratuitement par la Société Lou Garrig, à tous les originaires du Lot, à Paris, le 8 février prochain.

**Ecole spéciale militaire**

Au concours de 1895, une bourse avec trousseau a été accordée à MM. Faure, Gaston-Paul ; Souzade, Jean-Baptiste ; Martin, Louis.

**A propos du Musée de Cahors**

On lit dans la *Correspondance historique et archéologique* du 25 décembre dernier :

Disons un mot de ce musée qui contient quelques très intéressantes pièces, comme la série des sceaux du Moyen-Age, les bijoux et les fouets trouvés dans le sarcophage d'un petit Gallo-Romain, les panneaux sculptés du château de Galiot de Genouillac, etc. Il est évidemment trop à l'étroit dans les pièces basses et mal éclairées qu'on lui a concédées à l'hôtel de ville. Mais ce qui est tout à fait regrettable, c'est la manière dont y sont traités quelques très beaux morceaux de sculpture, chapiteaux romains, bustes de la Renaissance, statues du Moyen-Age, fragments de sarcophages chrétiens, chapiteaux romains, etc., etc, confusément entassés l'un sur l'autre au fond d'une salle.

Il est impossible de rien voir, ce qui est le moindre mal, car ces sculptures, fort délicates pour la plupart, vont se détruisant de plus en plus. Les conservateurs ne peuvent rien à cela. C'est la faute du local.

Pourquoi donc la municipalité n'affecterait-elle pas au plus vite un local plus décent à la formation d'un musée archéologique qui serait promptement des plus riches, car les matériaux abondent à ce point, dans Cahors, que l'on fait entrer dans les constructions du nouveau lycée de fort beaux chapiteaux du Moyen-Age, provenant des démolitions.

**Archéologie.** — On a récemment découvert, à Cahors, une main en marbre, de grandeur colossale, assez bien conservée, de l'époque romaine. Elle porte deux grosses bagues aux deux derniers doigts, et tient le fragment d'un spectre ou d'une haste. C'est, probablement, le reste de quelque colossale statue votive, dressée par les Cadurques en l'honneur d'un César. Elle a été déposée par son propriétaire au musée municipal.

**Orphéon de Cahors**

Les membres de l'Orphéon de Cahors, réunis mardi soir en assemblée générale, ont procédé à l'élection d'un chef orphéoniste, d'un sous-chef et d'un porte-étendard. Ont été élus : MM. Cabanes Henri, chef ; Luc Marcelin, sous-chef ; Luc Félix, porte-étendard.

**Prévoyants français**

Dimanche prochain, 12 janvier, aura lieu, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville de Cahors, l'assemblée générale des membres de la 48<sup>e</sup> section des Prévoyants français.

Le banquet de la société aura lieu le soir même, à l'issue de l'assemblée générale, au buffet de la gare. Les membres qui désireraient y prendre part et qui ne se sont pas encore fait inscrire sont priés d'envoyer leur adhésion, au secrétaire de la société.

**Gourdon**

M. le docteur Calmeille, maire de Gourdon, est mort mardi soir, à 11 heures, des suites d'une congestion pulmonaire.

Cette perte a jeté la consternation dans la ville et dans la contrée.

Cet homme de bien, qu'on appelait à juste titre « le médecin des pauvres » sera regretté de tous.

Son fils unique, appelé télégraphiquement de Paris, où il poursuit les études de droit, n'a pu arriver qu'après le décès.

Puisse le deuil de la population tout entière, apporter quelque consolation à la digne compagne et au fils de notre bien regretté maire.

**Le mois de décembre à Cahors**

Pendant le mois de décembre le thermomètre a baissé de 3 à 4 degrés en moyenne ; mais la température s'est montrée bien variable.

Le ciel est resté découvert pendant 6 jours seulement (8, 17, 18, 22, 23, 25), et couvert pendant 22 jours (1, 3, 7, 9, 16, 19, 21, 27, 31). Il n'est resté demi-couvert que 3 jours (2, 10, 24).

Pendant ce mois il y a eu beaucoup de brouillards, 11 jours de pluie assez abondante surtout le 26 ; il y a eu en outre de la grêle le 24, de la glace le 22 et de la neige le 20 et le 21. Durant les 4 derniers jours du mois le brouillard a été persistant et compact.

Les principaux vents ont été : le Nord-Ouest et l'Ouest (18 jours), le Sud (7 jours), le Nord-Nord-Ouest (3 jours) et le Nord (2 jours), le Sud-Est, le Sud-Ouest et l'Est n'ont duré chacun qu'un seul jour.

En résumé ce mois a été peu froid, très variable et a donné quelques belles journées (2, 3, 8, 17, 18, 22 et 23), sept vilaines journées (7, 9, 15, 19, 20, 29, 31) et les autres très variables.

L'hiver de 1894 avait été plus mauvais sous tous les rapports et la moyenne de la température était arrivée à zéro et même plus bas.

**Statistique des décès**

Malgré un temps très variable pendant ce dernier mois il s'est rencontré peu de malades et le nombre de décès ne s'est élevé qu'à 24 et celui des naissances à 9 ce qui donne une différence de 15 en faveur des premiers.

De ces 24 décès 42 étaient du sexe masculin et 10 du sexe féminin, les deux autres étaient mort-nés.

L'examen des âges donne les résultats suivants : 12 vieillards dont un nonagénaire, 2 septuagénaires et 4 sexagénaires ; 2 enfants en bas âge (11 mois et 2 ans) et les autres d'âge variant de 20 et 50 ans.

11 d'entr'eux étaient sans profession ou trop jeunes ; les cultivateurs étaient au nombre de 4 et parmi les autres se trouvaient un employé d'octroi, 2 soldats, 1 forgeron, 1 boulanger, 1 rentier et une couturière.

Les affections cause de ces décès ont été les suivantes : les affections cardiaques (5 décès), l'apoplexie cérébrale (3 décès), les affections cancéreuses (2), la vieillesse (1), plus 1 fièvre typhoïde, 1 fièvre scarlatine (soldat), 1 congestion cérébrale, 1 congestion pulmonaire, 1 bronchite, 1 gastro-entérite, 1 ramollissement, 1 hernie étranglée et 2 méningites.

La paroisse la plus éprouvée a été la Cathédrale, 7 décès ; puis viennent : St-Urcisse 5 décès ; St-Barthélemy 3 décès ; les paroisses suburbaines 3 décès et St-Georges un seul décès.

A pareille époque l'année dernière il y a eu un bien plus grand nombre de décès causés par l'influenza compliquée, tandis que cette année cette affection n'a pas encore fait son apparition, ce qui doit tenir à la température relativement bénigne qui n'a pas dépassé 0 degrés.

D<sup>r</sup> LEBŒUF.

**Les affiches**

La loi des finances pour 1896 contient un article qui autorise désormais les auteurs des affiches sur papier à les timbrer eux-mêmes après l'impression, par l'apposition des timbres mobiles créés en exécution de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1870.

La même loi abroge en ce qui concerne l'amende et la solidarité prononcées contre l'imprimeur et lorsque la contravention est le fait de l'auteur de l'affiche, les articles des lois existantes.

Un décret destiné à assurer l'application de cette disposition a été promulgué vendredi. Il décide que les timbres mobiles pour affiches seront collés, avant l'affichage, aux risques et périls de l'auteur de l'affiche, et oblitérés, soit par l'inscription en travers du timbre de la date de l'oblitération et de la signature de l'auteur de l'affiche, soit par l'apposition, en travers du timbre, d'une griffe à l'encre grasse faisant connaître le nom de l'auteur de l'affiche ou la raison sociale de sa maison de commerce, ainsi que la date de l'oblitération.

**Fons**

Dimanche dans la soirée, le bourg de la commune de Fons a été mis en émoi par une détonation formidable. Le jeune Maurice Antraygues, âgé de treize ans, qui s'était procuré, à l'insu de ses parents, un kilogramme de poudre de mine, était en train de la cacher dans le tiroir d'une armoire sur laquelle il avait eu l'imprudence de placer une lampe à gaz allumée. Le mouvement qu'il fit pour ouvrir ce tiroir renversa la lampe. Le liquide s'enflamma et mit le feu à la poudre, qui fit explosion. Maurice Antraygues fut violemment renversé sur le plancher, le visage et un bras très profondément brûlés. La grand-mère de l'enfant, qui était seule dans l'habitation, effrayée par cette détonation qu'elle ne pouvait s'expliquer, se mit à crier au secours. Ses cris

furent entendus par le jeune Séraphin Cros, âgé de quatorze ans, voisin de la famille Antraygues, qui s'empressa de se rendre sur les lieux. Il arriva à temps pour sauver la vie au jeune imprudent, car la poudre avait mis le feu à ses vêtements. Malgré son jeune âge, il eut l'adresse de les éteindre. L'état de la victime est assez satisfaisant, quoique ses blessures soient graves.

**FAITS DIVERS**

**Hygiène**

**Du Petit Journal :**

M. Emile Gauthier revient sur la question de l'ouverture des fenêtres, hiver comme été, la nuit comme le jour :

« Souvenez-vous qu'un homme a besoin, au minimum de 400 litres d'air par heure, soit, pour une nuit de 10 heures, de neuf heures du soir à sept heures du matin, 4.000 litres — 8.000 litres pour un ménage. Calculez, d'après cela les dimensions que devra avoir votre chambre, supposée hermétiquement close pour ne pas se transformer en étouffoir, en ayant soin de ne pas oublier que la prudence vous commande de vous approvisionner d'un volume d'air au moins 20 fois plus considérable que celui que le travail respiratoire est susceptible de déflorer. Or, au bout de cinq heures, votre atmosphère renfermera déjà une bonne centaine de litres d'acide carbonique (dont il ne faut pas plus de 3 pour mille pour rendre l'air irrespirable), et une proportion indéterminée de ptomaines gazeuses, c'est-à-dire de poisons quasiment mortels. De quoi vicier quarante mètres cubes d'air pur ! A ce compte là, vous ne vous en tirez guère à moins de renouveler l'atmosphère confinée sur le pied de 7 à 8 mètres cubes, au bas mot, par personne et par heure ! Fermez vos fenêtres, après cela, si le cœur vous en dit ! »

**La minorité pénale**

Si nous en croyons un de nos confrères, une modification importante, inspirée par des sentiments d'humanité intelligente, serait à la veille d'être introduite dans notre législation pénale.

Il s'agit de prolonger, jusqu'à l'âge de dix-huit ans la limite de la minorité pénale, c'est-à-dire la période pendant laquelle le juge peut prononcer l'acquiescement, sauf envoi dans une maison de correction.

La nécessité de cette réforme est soutenue avec ardeur par M. Guillot, qui a vu défiler dans son cabinet de juge d'instruction tant d'enfants traduits en justice sous la prévention de délits multiples, et chez lesquels, visiblement, les sources de l'honnêteté n'étaient point complètement taries.

Cette réforme aurait le grand avantage de rendre possible l'engagement volontaire des jeunes prévenus, qui pourraient ainsi être sauvés et ramenés dans le droit chemin.

**Viande à soldat**

La cour d'appel d'Orléans a rendu samedi son arrêt dans l'affaire de viande corrompue qui causa, il y a quelques mois, tant d'émotion.

Un boucher de Romorantin, nommé Viette, poursuivi pour avoir fourni de la viande corrompue à deux compagnies du 31<sup>e</sup> d'infanterie, avait été acquitté. Sur un appel à minima du ministère public, l'affaire vint le 24 septembre dernier devant la cour qui avait alors commis trois vétérinaires d'Orléans pour une seconde expertise.

Les experts n'ont eu qu'un mot pour qualifier cette viande : charogné.

La cour, après un énergique réquisitoire de M. Peysonnié, avocat général, a condamné le peu scrupuleux boucher à un mois de prison et 50 francs d'amende.

**Variétés**

**NOTES D'UN DE NOS COMPATRIOTES**

**SUR MADAGASCAR**

Un de nos compatriotes, missionnaire à Madagascar, adressé à la *Revue Religieuse de Cahors*, une intéressante communication dont nous extrayons les passages suivants :

La semaine qui a précédé l'entrée des troupes à Tananarive a failli devenir sanglante. Le frère Raphaël, les sœurs malgaches et une chrétienne du nom d'Angelina ayant été signalés comme suspects, des soldats furent envoyés pour les massacrer ; mais Antoine Radolifera, fils du premier ministre et mari d'Angelina, averti assez tôt, put les sauver en les cachant.

A Tananarive, les maisons des missionnaires ont été pillées de la cave au grenier ; mais on a respecté les églises. Du reste, Radolifera et

sa femme avaient caché dans les tribunes les principaux objets servant au culte.

C'est avec des transports de joie que le peuple, tant protestant que catholique, a appris le retour des missionnaires. Seuls quelques chefs de parti, à la solde des anglais, n'ont pas partagé la joie générale. Les missionnaires qui sont montés à Tananarive par groupes de cinq personnes, ont trouvé facilement plus de trois cents porteurs, tandis que les autres européens, même haut placés, ne pouvaient en trouver.

De fait, il a tenu à rien que le succès de nos troupes ne fût changé en désastre. Que l'assaut eût été tenté et que les obus des assiégés eussent éclaté, tout était perdu. La retraite était impossible, car les hovas avaient tout détruit sur le parcours des troupes françaises; les vivres manquaient. Heureusement un obus lancé par nos soldats sur le palais de la reine éclata et renversa vingt-quatre hommes; dès lors, la paix fut résolue.

Malgré la conquête, la position n'est pas des plus agréables pour nos soldats. Les hovas les exploitent à qui mieux mieux, leur vendant un litre de lait 2 fr. 50, un petit panier de pommes de terre 5 fr., alors qu'avant la guerre ces mêmes denrées alimentaires auraient coûté 0,20 centimes.

L'anarchie règne dans les campagnes. Les petits chefs ne reconnaissent pour maîtres ni les français, ni l'ancien ou le nouveau ministre hova. Les grands chefs, furieux de voir arriver la fin de leur tyrannie, poussent le peuple jusqu'à empoisonner les européens.

L'hôpital de Tananarive contient 200 malades et l'on constate en moyenne 6 décès par jour.

Le premier ministre, trop faible pour lui faire prendre le chemin de l'exil, est gardé à vue à Tsarasaotra, sa maison de campagne. Panoelina, son fils, considéré avant la guerre comme chef de tous les voleurs du pays, est aussi gardé à vue dans la maison des Frères, en compagnie du père de sa femme, Bagamahombana, le bras droit des anglais.

Pendant que nos soldats entraînent à Tananarive, l'amiral Bienaimé songeait à attaquer Farofatrama. Avant de commencer sa marche en avant, l'amiral porta à l'église de la Mission une bannière tricolore avec le Sacré-Cœur au centre sur fond blanc, don des dames de France. Cette bannière devait rester devant l'autel pour appeler la protection divine sur nos armes. La nouvelle de la prise de Tananarive a rendu inutile l'attaque de Farofatrama.

Le 10 octobre il y eut grand émoi à Tamatave. On avait affiché pendant la nuit des placards injurieux contre l'amiral, le traitant de Basaine. L'indignation était générale. Les soupçons se portèrent sur le rédacteur du *Madagascar*, M. Maigne de la Soulaire, qui fut saisi et mis en prison. Dans la journée, toute la colonie française se rendit chez l'amiral, qui parla éloquemment pendant 10 minutes, fêtrissant le traître, aux applaudissements de tous.

La France aura encore bien des difficultés pour organiser le protectorat et soumettre les chefs insurgés; mais elle y arrivera si elle s'appuie sur la justice.

Une grosse question, c'est celle des esclaves. La France doit évidemment les affranchir, mais quand et comment?

Les esclaves, il est vrai, ne sont pas malheureux au point de vue matériel, mais ils le sont au point de vue moral. Les affranchir immédiatement, serait tout gâter et mettre la défiance dans le peuple. Le moment viendra quand la France, qui s'impose actuellement, sera acceptée. Pour arriver à l'affranchissement sans secousse, il faudrait fixer le prix de chaque esclave suivant son sexe, son âge et ses forces et obliger les maîtres à accepter le prix de rachat quand un esclave l'offrirait. Mais pour qu'il pût l'offrir, le maître devrait rémunérer son travail jusqu'à ce qu'il eût gagné la somme nécessaire. Par ce moyen, les maîtres ne seraient pas lésés dans leur fortune et l'affranchissement, se faisant peu à peu, n'entraînerait aucun désordre ni souffrance. On aurait, de plus, des travailleurs.

**Bibliographie**

Un bon livre recommandé à toutes les mères

De l'éducation des jeunes filles, tel est le titre du nouvel ouvrage que vient de faire paraître la baronne Staffe dans sa bibliothèque d'éducation française, si luxueusement éditée par Edouard Rouveyre. Ce volume renferme les « Avis de la marquise de Lambert à sa fille » et l'on y trouvera, ainsi que dans celui précédemment paru « de l'éducation des jeunes gens », des conseils de la plus juste et la plus haute portée, sur tout ce qui concerne les devoirs de la vie.

En s'adressant aux jeunes filles, l'auteur fait surtout appel aux sentiments qui sont l'apanage de la femme, forment le caractère, conduisent l'esprit, gouvernent la volonté et répondent de la réalité et de la durée de toutes vertus. Toutes les

mères, dans quelque situation qu'elles se trouvent, pourront mettre sous les yeux de leurs filles ces Conseils qui les guideront mieux que ne le pourraient faire les plus longs enseignements. Elles y trouveront les pensées les plus justes et les plus délicates.

Il est certain que la perfection et le bonheur se tiennent. Pour arriver à cette perfection, il suffira de lire, de peser chaque pensée de cette mère qui, connaissant à fond le monde et ses dangereux attraits, donne à sa fille les conseils de son expérience, de sa finesse exquise, de son intelligence remarquable et de ses sentiments nobles et élevés; l'essence, en un mot, de tout ce qu'elle a vu et médité, afin qu'elle soit la base de sa conduite et assure son bonheur.

Cette publication, d'un prix minime (trois francs) forme un beau volume in-16 Jésus, impression de luxe sur papier vélin, titre rouge et noir, couverture avec fers gravés, et se trouve en vente chez tous les libraires de notre ville.

M. Ed. Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

**Dictionnaire d'Hygiène**

PAR UN COMITÉ DES SPÉCIALITÉS

Publié sous la direction du Dr E. Sattler avec la collaboration de MM. H. Körtz, L. Forest de Faye, Al. Perchet, F. Caillet, docteurs en médecine.

A une époque où toutes les questions se rattachant à l'hygiène sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de présenter au public un ouvrage à la fois pratique et complet qu'il puisse consulter avec fruit.

Certes des Traités de ce genre sont nombreux déjà; mais, en raison des documents arides et des considérations scientifiques qui y sont développées, ces œuvres d'une valeur indiscutable ne peuvent s'adresser qu'à des hommes spéciaux. Les petits manuels, dont les auteurs se sont le plus souvent bornés à traiter un seul point de l'hygiène, ne répondent pas davantage au but que nous nous sommes proposé. Notre ouvrage ne sera donc pas un livre d'érudition, il ne saurait prétendre qu'aux mérites modestes de l'exactitude et de la clarté.

Il s'agissait avant tout de rendre les recherches faciles et rapides; nous avons pour cela adopté le classement alphabétique que comporte le dictionnaire; les matières sont ainsi traitées d'une façon concise, il est vrai, mais nous espérons avoir satisfait à cette nécessité d'exposition sans que la valeur de l'explication donnée puisse en souffrir.

Par la multiplicité de ses articles, notre Dictionnaire réunit toutes les connaissances utiles en hygiène; il peut donc servir de *vade-mecum*, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieusement entendu.

Ce dictionnaire sera publié en livraisons de 64 pages in-8°, le 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

L'ensemble comprendra de 12 à 15 livraisons, soit environ 900 pages, prix de chaque livraison 50 centimes.

Librairie E. BERNARD et Cie. Paris, Quai des Grands Augustins, 53 ter.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire n° 52 près le Palais de Justice.

**PUBLICATION**

A FIN DE

**Purge d'hypothèques légales**

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploit de M<sup>e</sup> Daynard, huissier à Duravel, en date des trois et quatre janvier courant, enregistré, et à la requête de; 1<sup>o</sup> Delmas Jean 2<sup>me</sup>, meunier demeurant au Vayssayre, commune de Montcabrier; 2<sup>o</sup> Rouget Etienne, forgeron à Saint-Martin-le-Redon; 3<sup>o</sup> Delmouly Jean, propriétaire demeurant à Boussac, commune de Soturac; 4<sup>o</sup> la dame Marie Carles, sans profession, veuve de Antoine Jan, demeurant à Lafeuille, commune de Saint-Martin-le-Redon, pour lesquels domicile était élu en l'étude de M<sup>e</sup> René Billières, avoué à Cahors.

Il a été signifié à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, en parlant à Monsieur le substitut et à J<sup>o</sup> Jean Andrieu, propriétaire domicilié à Soturac, pris en qualité de tuteur datif des mineurs Alban, Alice et Lydia Lafargue, issus du mariage de Agnès Euphrasie Bru, veuve de Jean Baptiste Lafargue, sans profession, domicilié à Mescalprès, commune de Saint-Martin-le-Redon, avec le dit Lafargue, en son domicile et parlant à sa personne, 2<sup>o</sup> à Jean Bru, propriétaire domicilié à Jean Blanc, commune de Soturac, pris en qualité de subrogé tuteur des dits mineurs Lafargue, en son domicile ou parlant à sa personne,

Un acte fait au greffe du tribunal civil

de Cahors, le vingt-quatre décembre mil huit cent quatre-vingt quinze enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe par M<sup>e</sup> Billières avoué, d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Couderc, notaire à Duravel, le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, contenant adjudication, au profit des sus-nommés, requérants, des premier, troisième, sixième, huitième, neuvième et dixième lots, moyennant le prix de onze mille cent dix francs des biens immeubles licités entre Agnès Euphrasie Bru sus nommée et les dits mineurs et comprenant: le premier lot: une pièce de terre labourable sise au lieu dit « Le Clos » figurant à la matrice cadastrale de St-Martin-le-Redon sous le numéro 1019 section F, d'une contenance de vingt-quatre ares environ; le troisième lot: une grange à Saint-Martin-le-Redon, numéro 1258, section F du plan de la dite commune pour une contenance de quarante-cinq centiares, elle a façade et entrée directe sur la voie publique; le sixième lot: la moitié en contenance de la pièce de terre labourable sise au lieu dit « Le Campadou » figurant à la matrice cadastrale de Saint-Martin-le-Redon sous le numéro 2135 p section C, soit soixante-six ares soixante-six centiares à prendre au couchant sur laquelle se trouve construite une petite grange qui en fera partie et dont le sol sera compris; le huitième lot: une pièce de terre labourable sise au lieu dit « La prairie basse » figurant à la même matrice section F, sous le numéro 1727 P, pour une contenance de cinquante ares quatre-vingt-dix centiares et sous le numéro 1721 p pour une contenance de deux ares trente centiares; le neuvième lot: la moitié en contenance de l'article en nature de terre labourable et pré sis au lieu dit « Prairie basse » figurant aux mêmes matrice et section sous les numéros 1739, 1740 et 1741; cette moitié en contenance prise du côté du midi et formée sur partie des numéros 1739 et 1740; la division faite de l'autre moitié par une ligne droite parallèle aux lignes divisaires nord et midi, de façon à conserver à chaque parcelle la même configuration qu'à l'immeuble dans son entier, sous déduction faite toutefois de la petite bande au Nord-Ouest par le numéro 1741 et une faible partie du numéro 1740, c'est-à-dire que cette ligne divisoire en partant du chemin de service au levant, ira aboutir directement au ruisseau de la Thèze au couchant; le numéro 1739 (terre) est porté à la matrice cadastrale pour douze ares vingt centiares; le numéro 1740 (pré) pour soixante-trois ares trente centiares et le numéro 1741 (terre) pour quatre ares quatre-vingts centiares; le dixième lot: l'autre moitié en contenance du même immeuble soit de quarante ares quarante centiares à prendre au nord, elle sera formée par la partie restante des numéros 1739, 1740 et 1741.

Cette notification a été faite afin que monsieur le Procureur de la République et les dits Andrieu et Bru es qualités qu'il agissent, n'en ignorent et aient à prendre, si bon leur semble, dans l'intérêt de toute personne qu'il appartiendra et notamment des dits mineurs Alban, Alice et Lydia Lafargue telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront sur les dits immeubles et ce dans le délai de deux mois à compter de la présente publication.

Leur déclarant que faute par eux de ce faire, les immeubles adjugés passeraient aux mains des adjudicataires, requérants, libres et affranchis de toutes les hypothèques légales qui pourraient les grever de quelque chef qu'elles provinssent ou puissent provenir.

Et en outre, il était déclaré à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, n'étant pas connus des requérants, ceux-ci feraient faire la présente publication conformément aux dispositions de l'article 2194 du Code civil et aux avis du Conseil d'Etat

des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le onze janvier mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'avoué poursuivant,

**René BILLIÈRES**

Enregistré à Cahors le janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris.

Signé: de Framond, receveur.

**Bourse de Paris**

Cours du 9 Janvier 1896

**RENTES**

3 0/0.....compt.	101
3 0/0 amortissable.....compt.	100 75
4 1/2 0/0.....compt.	106 35

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction: LAGRAFEUIL

Lundi 13 janvier 1896

**Les 28 jours de Clairette**

Opérette en quatre acte de MM. Raymond et Mans, musique de Victor Roger

**DEMANDEZ** chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

**DU LOT**

**A VENDRE**

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

Eviter les contrefaçons

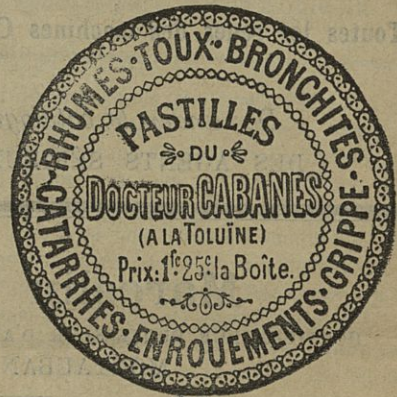
**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes de Dysenterie, etc. Paris, 165, rue Saint-Honoré.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippe, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph<sup>o</sup> DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons repré sentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode Illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six mois, 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La *Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	12 mois	6 mois	3 mois
	Départements	50 <sup>f</sup>	26 <sup>f</sup>	14 <sup>f</sup>
	Étranger...	56	29	15
		62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'émiments spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>e</sup> en librairie. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

GRANDE MARQUE NATIONALE



CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p <sup>o</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. —	id. n° 1 id. 450 fr. —
id. n° 2 325 fr. —	id. n° 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguier ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérieulle ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérieulle, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguier.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à oeil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

25 ANS DE SUCCÈS.

EXPOSITION CAHORS 1881

MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

à toutes les opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

VIN DE PEPTONE DE CHAPOTEAUT

Contient la viande de bœuf digérée et rendue soluble par la Pepsine. Il est recommandé dans les maladies d'estomac, les digestions difficiles et l'insuffisance de l'alimentation. On nourrit avec lui les Anémiques, les Convalescents, les Phthisiques, les Vieillardes et tous ceux privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter.

La pureté de la PEPTONE CHAPOTEAUT l'a fait adopter à l'INSTITUT PASTEUR.

Dépot dans toutes les Pharmacies.

CIGARETTES INDIENNES DE GRIMAULT & C<sup>o</sup>

Remède le plus efficace connu, contre l'ASTHME, l'OPPRESSION, l'INSOMNIE et la CATARRHE de la gorge.

21, Dépôt toutes Pharmacies 2 f.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de tous les AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Major des Hôpitaux, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

A vendre après décès

Une IMPRIMERIE des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26<sup>e</sup> année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.

On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.